



Critères de sélection pour : « Formation et développement de compétence dans le domaine de qualité, sécurité et environnement pour la mise en place d'un SMI par rapport aux référentiels ISO 9001 :2015, ISO 14001 :2015, ISO 45001 : 2018, 19011 :2018 , ISO/CEI 17025 :2017 , maitrise de la sécurité et la gestion des déchets chimiques et biologique dans les laboratoires ». TDR5.

Travail demandé :

Le travail demandé : assurer des sessions de formation sur les thèmes suivants :

- ISO 9001 :2015 : Systèmes de management de la qualité — Exigences ;
- ISO 14001 : 2015 : Systèmes de management environnemental — Exigences et lignes directrices pour son utilisation ;
- ISO 45001 : 2018 : Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail — Exigences et lignes directrices pour leur utilisation ;
- ISO 19011 : 2018 : Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management ;
- ISO 17025 : 2017 : Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais ;
- Les risques dans les laboratoires (secourismes, risques chimique, risques électrique,...) ;
- La gestion des déchets chimiques, biologique et impact sur l'environnement ;

Résultat attendu :

100 % du personnel sensibilisé et formé

Critères de l'évaluation	Système d'évaluation	Documents servant de base pour l'évaluation
1- Expérience du soumissionnaire dans le domaine sujet de la formation : 30 points		
Aspect quantitatif	Moins de 10 actions : soumissionnaire écarté Entre 10 et 20 projets : 1point/projet 20 projets ou plus : 10 points	Présentation des références du soumissionnaire
Aspect qualitatif	Organismes de références (Note sur 20)	Présentation des références du soumissionnaire
2- Méthodologies proposées pour la formation : 20 points		
Qualité de la méthodologie et la démarche de conduite de projet et planning de réalisation	Note sur 20	Présentation Modèle de démarche et méthodologie et le planning d'intervention
3- CV de l'expert : 30 points		
	Moins de 10 ans d'expérience : soumissionnaire écarté ;	
	Entre 10 et 15 années d'expérience : 1 point/année d'expérience. 15 ans d'expérience ou plus : 30 points	CV + Attestations
4- Disponibilité : 20 points		
L'expert doit fournir un engagement de débiter l'action courant la période : février 2021- septembre 2022		Engagement écrit